Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260331-000003-DE

C.C.A.S. DE LA ROCHE-MAURICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-MAURICE

Séance du mardi 31 mars 2026

L'an Deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Benoît CHELVEDER, Josiane LE BIHAN, Thuriane RANNOU, Patricia GRUET, Dominique LE BIHAN, Séverine GUILLEMOTO, Monique BOUZELLOC Elodie CORNEC, Elisabeth COULON, Hervé DENIS

Absent excusé ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC
En exercice : 11
Présent : 10
Ont pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Contre : 0 Absentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

DELIBERATION 03-2026 : Affectation de résultat

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2025 du CFU de la manière suivante

En fonctionnement :
Excédent de clôture 2025 : 1095.63 € à affecter au compte 002 (recettes)

En investissement :
Excédent de clôture 2025 : 2 202,24 € à affecter au compte 001

Monsieur le Président propose d'approuver ces affectations de résultat 2025.
Accord unanime des membres du CCAS.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,
Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)